

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007033

Signataire : JT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°3

LE CONSEIL,

Vu l'article L-2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 24 du 29 Mars 2007 approuvant le budget primitif de la Commune,

Vu la délibération n° 149 du 28 Juin 2007 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 218 du 25 Octobre 2007 approuvant la décision modificative n° 2

Vu le projet de décision modificative n° 3 pour 2007 ci-annexé,

Vu l'instruction M14,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers", "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme Giulianotti s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article Unique : Est approuvée la décision modificative n°3 de l'exercice 2007 comme suit :

INVESTISSEMENT :

-dépenses	0,00 €
-recettes	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

-dépenses	43.000,00 €
-recettes	43.000,00 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué